

SAS CAPY
436 Avenue de l'aerodrome
Zone industrielle
33 260 la teste de buch
05.56.54.70.93



DESTRUCTION D'UN VEHICULE

Pour réaliser la transaction il est nécessaire de nous fournir les documents ci-après :

- La carte grise ou une fiche d'identification
- Un certificat de situation administrative de moins de 48h attestant que ce dernier n'est pas gagé
- Le(s) certificat(s) de cession dans le cas où l'actuel propriétaire n'aurait pas fait changer la carte grise à son nom
- La copie recto verso de la pièce d'identité du propriétaire en cours de validité
- Un mandat pour l'enlèvement du véhicule s'il se trouve dans un garage

Après la transaction de véhicule, nous vous fournirons les documents ci-après :

- 1 Exemple du certificat de destruction du véhicule
- 1 Exemple du certificat de cession pour destruction du véhicule

Nous nous occupons de transmettre votre dossier de destruction en préfecture.

Nous restons à tout moment disponibles et joignables au **05.56.54.70.93**

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de **8h00 à 12h00** et de **14h00 à 18h00**

Le samedi de **8h00 à 12h00**

Centre de destruction agréé en préfecture sous le numéro : PR 33 000 63 D
Siren : 850 213 877 RCS de BORDEAUX